

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le six octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain PASSEDROIT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM : DE VILLIERS A-A, RICHARD E, JOSSE A-M, MARCHAND C, BARRETEAU A-L, MÉLIN C, BONDU M, GAUTHIER F, BOUTIN V, HIVART N, MOREAU G.

Absents et excusés : Messieurs Denis ASSERAY, André GUINHUT.

Madame Anne-Laure BARRETEAU est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Étude du devis de la SARL LEMASSON concernant le réseau d'eau pluvial de l'église,
- Demande de subvention de l'école de musique de Brissac-Quincé,

INFORMATIONS DU MAIRE :

→ *Compte rendu de la visite de Monsieur ROTUREAU de l'Agence Technique Départementale*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de Monsieur ROTUREAU de l'Agence Technique Départementale de Doué-la-Fontaine en date du 8 septembre 2014.

Depuis janvier 2014, l'ATD n'assure plus les services d'études pour les travaux dans les communes. Monsieur ROTUREAU se propose sur demande administrative de donner son aide gratuitement pour apporter ses conseils gratuitement.

Une présentation de l'ATD a été faite à partir d'une plaquette de présentation avec l'organisation à venir.

- Concernant les aménagements sécuritaires notre interlocuteur est Monsieur BOURREAU. Les thèmes suivants ont été évoqués :
 - Traverse de Grézillé
 - Parking St-Anne
 - Contournement de Grézillé
- Concernant l'aménagement local nos interlocuteurs sont Messieurs BOURREAU et GUILLOT. Les thèmes suivants ont été évoqués :
 - Traverse du lieudit du Groslay
 - Lieudit Le bas des Roblins
 - Travaux sur le Sablon
- Pour le reste des dossiers en cours, Monsieur ROTUREAU est notre interlocuteur, les thèmes suivants ont été évoqués :
 - L'accessibilité, avec un travail à faire au niveau de la voirie communale
 - La valorisation des espaces et bâtiments en bordure du plan d'eau
 - Les déformations à reprendre sur la RD 176 à la sortie du Sablon (pins parasol)
 - Les cavités sous la RD dans la traverse. Un point est à faire avec les services du Conseil Général.
- Concernant le service hivernal : Monsieur le maire informe qu'il existe trois niveaux concernant le déneigement. Grézillé n'est concerné que par le niveau 3 sur la portion de la Départementale Grézillé/Chemellier.
- Concernant le fauchage raisonné, Monsieur le Maire diffusera une information complète dans le bulletin municipal.

→ *Salles : taux d'occupation des salles des Tilleuls, Noisetiers, Lavandières et de Loisirs,*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du taux d'occupation des diverses salles de la Commune par les Associations. En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé aux différents présidents afin que le ménage soit fait régulièrement après chaque utilisation pour éviter une surcharge de travail aux employés communaux et afin de ne pas augmenter la masse salariale au niveau du budget.

Les associations qui utilisent la salle en soirée demandent s'il serait possible qu'il soit installé un minuteur d'éclairage extérieur au moment de quitter la salle.

→ *Associations : demande de subventions des associations pour l'année 2015,*

Suite aux élections municipales, Monsieur le Maire avait évoqué le fait du versement des subventions aux associations pour le budget 2015. En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé aux différentes associations de la Commune afin que celles-ci déposent en mairie leurs projets d'activité au plus tard le 19 décembre 2014. Ces projets seront étudiés par les élus qui en délibéreront ensuite en conseil municipal.

- **Plan accessibilité : Information concernant le travail à venir de la commission,**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du travail à venir de la commission, concernant le plan accessibilité de la Commune. En effet, toutes les communes doivent élaborer un Plan d'Aménagement de la Voirie et des Equipements (PAVE) pour les personnes à mobilité réduites. Un travail avait été commencé par l'équipe municipale précédente. Celui-ci doit être maintenant approfondi et terminé dans les délais impartis par l'Etat. Monsieur le Maire charge la commission voirie de travailler sur ce dossier.
- **Règlement communal de voirie : information concernant le travail à venir de la commission,**
Suite à la visite de Monsieur ROTUREAU, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'avoir un règlement de la voirie communale. Des informations ne sont plus dans le PLU, informations présentes au niveau national. Un brouillon avait été réalisé, Monsieur le Maire l'a actualisé et souhaite que la commission travaille également sur ce dossier avec en appui le règlement transmis par Monsieur ROTUREAU.
- **Rapport de première phase établi par Hydratec concernant l'étude diagnostic de la station d'épuration,**
Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur DUPE de la société Hydratec a présenté le rapport de première phase le jeudi 25 octobre dernier. Un compte rendu de ce rapport doit nous être transmis prochainement. Cette première phase indique que notre système de réseau est bon, voire très bon. A tel point, que la Police de l'Eau, la DDT et le Conseil Général ont décidé que la phase d'étude de ce réseau par caméra/fumée ne serait pas nécessaire. En conséquence, le budget non réalisé pour cette seconde phase sera réorienté sur la normalisation de notre lagune, car il s'avère que, pour chaque système d'assainissement les normes sont fonction du milieu. Une étude d'impact des rejets sur l'environnement a été réalisée vendredi 3 octobre dernier par temps sec. Monsieur DUPE informe que la station d'épuration est construite pour 350 équivalents habitants et actuellement 208 équivalents habitants sont branchés. Une marge est existante pour les constructions futures.
Monsieur le Maire informe que la présentation de la 2^{ème} partie de l'étude sera réalisée en 2015.
L'étude est estimée à 18.000,00 €, subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau et 10% par le Département de Maine-et-Loire. Il est nécessaire que ce dossier avance vite afin de ne pas perdre les subventions allouées.
- **SCOT,**
Monsieur le Maire informe que la loi du 24 mars 2014 dite « ALLUR » a durci considérablement les possibilités pour les futures zone à urbaniser. Pour la Commune de Grézillé 3 zones sont concernées :
La zone 1AU1 qui concerne la seconde partie du lotissement « La Vigne de la Boue »
La zone 1AU2 qui concerne la zone à urbaniser près de l'école privée
La zone 2AU qui concernant l'extension de la zone 1AU1 dans la partie près de la Cuverderie.
Monsieur le Maire informe qu'il n'y a actuellement pas de SCOT qui régit notre territoire c'est pour le moment le Grand Saumurois qui détient ce rôle. En l'absence de SCOT et du fait de la loi « ALLUR » les zones précitées ne sont plus constructibles.
Afin de rendre ces zones constructibles de nouveau, il faut demander une dérogation au Préfet via le Président du Grand-Saumurois et la CDCEA.
Pour information, suite à notre demande de dérogation, les membres du Grand Saumurois ont donné un avis favorable pour la construction des zones précitées.
- **Bulletin communal 2015 : projet sur les informations à insérer dans le bulletin,**
Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir réfléchir sur les informations à insérer dans le bulletin communal de janvier 2015. Les informations seront à transmettre sur support numérique à Michel BONDU avant la fin de l'année afin que la commission puisse élaborer un travail de mise en page dans le courant du début de l'année 2015.
- **Journée commémorative du Centenaire de la guerre 1914 – 1918**
Monsieur le Maire fait part de l'organisation d'une journée commémorative qui se tiendra le samedi 15 novembre prochain à la salle des loisirs de Grézillé. Le thème retenu pour cette journée : « La vie des familles en Anjou pendant la guerre ». Lors de cette journée une exposition et un film sera projeté « Une vie de femme pendant la Grande Guerre ». Une conférence suivie d'une projection de documents inédits de Monsieur Eric LABAYLE, directeur des éditions ANOVI sera également organisée. Monsieur LABAYLE interviendra gracieusement, il souhaite simplement pouvoir vendre ses livres lors de cette journée.

1) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} septembre 2014 a été préalablement adressé aux membres du conseil et Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'indiquer les remarques éventuelles.

Dans le paragraphe information relative au versement d'une subvention concernant la sécurisation de l'entrée d'agglomération et du débouché de la voir d'évitement dans le haut du bourg, Monsieur Frédéric GAUTHIER dément avoir dit que le contournement n'était pas nécessaire, il dit avoir demandé que les travaux soient faits en fonction d'un comptage.

Concernant le renouvellement de la convention avec l'association Grézillé Pêche, la délibération évoque deux représentants du conseil municipal au sein de l'association, or le sujet n'a pas été évoqué. En conséquence cette délibération sera inscrite lors du prochain conseil municipal.

Après examen, le compte-rendu de conseil du 1^{er} septembre 2014 n'est pas adopté et sera représenté au conseil municipal du mois de novembre pour son adoption.

2) – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL A COMPTER DU 01.01.2015

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs et la durée des concessions dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

- **Concession pour 30 ans** : 36,00 €uros le m² soit 72,00 €uros les 2 m²
- **Concessions pour 15 ans** : 27,00 €uros le m² soit 54,00 €uros les 2 m²

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ces tarifs

3) – DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES SALLES COMMUNALES AU 01.01.2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les tarifs pour les locations de la salle des loisirs à compter du 1^{er} janvier 2015 :

WEEK-END	HORS COMMUNE	COMMUNE	OBSERVATIONS
Salle Complète 240 pers. Salle 2/3 160 pers. Salle 1/3 80 pers.	515,00 €uros 370,00 €uros 260,00 €uros	351,00 €uros 260,00 €uros 188,00 €uros	• 30% à la réservation • Caution de 610,00 € • Le solde 2 semaines Avant la manifestation
1 JOURNEE DANS LA SEMAINE	HORS COMMUNE	COMMUNE	OBSERVATIONS
Salle Complète 240 pers. Salle 2/3 160 pers. Salle 1/3 80 pers.	370,00 €uros 260,00 €uros 135,00 €uros	260,00 €uros 135,00 €uros 98,00 €uros	• 30% à la réservation • Caution de 610,00 € • Le solde 2 semaines Avant la manifestation
VIN D'HONNEUR	188,00 €uros	135,00 €uros	• 30% à la réservation • Caution de 610,00 € • Le solde 2 semaines Avant la manifestation
ASSOCIATIONS (Reconnues d'intérêt Communal) ■ 1 location par an tarif associations 80,00 €uros avec repas ■ 1 location par an tarif association 50,00 €uros sans repas ■ Location supplémentaire dans l'année 351,00 €uros ■ Tarif de location aux associations qui développent une activité hebdomadaire : 80,00 € par an ■ 1 location par an gratuite pour les événements caractérisés d'utilité communale : décision sur délibération du conseil municipal			
REVEILLON NOËL OU 1^{er} DE L'AN (location réservée exclusivement à un traiteur.) ■ 732,00 €uros ■ Caution 1.525,00 €uros			

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier

TARIF DE LA SALLE DES TILLEULS

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la location pour cette salle à compter du 1^{er} janvier 2014 de la façon suivante :

WEEK END COMPLET		UNE JOURNÉE		VIN D'HONNEUR		OBSERVATIONS
Tarif Commune	Tarif hors commune	Tarif Commune	Tarif hors commune	Tarif Commune	Tarif hors commune	
100,00 Euros	135,00 Euros	80,00 Euros	101,00 Euros	30,00 Euros	34,00 Euros	Cautiion de 153,00 € Demandée à la réservation

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

4) – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CONTRAT EMPLOI Avenir AUPRES DU SIRP COUTURES CHEMELLIER GREZILLE CONCERNANT LA SURVEILLANCE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention entre la Commune de Grézillé et le SIRP Coutures Chemellier Grézillé, pour la mise à disposition de la personne en contrat emploi avenir, au sein du restaurant scolaire et notamment pour demander le reversement de la participation du salaire auprès du SIRP Coutures Chemellier Grézillé.

La présente convention prend effet à compter du 02.09.2014 (avec un effet rétroactif) jusqu'au 03.07.2015.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention ci-dessus, et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents s'y rapportant.

4) – DÉLIBERATION CONCERNANT LA PROCÉDURE DE BIENS REPUTES SANS MAITRES POUR UNE PARCELLE SITUÉE A LA RUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles, l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maîtres et à l'attribution à la commune de ces biens, il expose que le propriétaire de l'immeuble « Sur la Rue » 49320 Grézillé, parcelle section ZO n°375 d'une contenance de 6a 64c, est décédé il y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Monsieur CHARUEAU Henri décédé depuis plus de 30 ans. Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Cet immeuble revient à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

6) – DELIBERATION CONCERNANT LA PROCEDURE POUR LA DESAFFECTATION ET L'ALIENATION DU CHEMIN DU BOURGNEUF

Le chemin rural dit du Bourgneuf situé « Le Bourgneuf » 49320 Grézillé n'est plus affecté à l'usage du public, étant impraticable depuis plus de 30 ans, il constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation et à la désaffectation de chemin de ce bien, du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement et à la désaffectation, à l'ouverture, à la fixation de la largeur.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit du Bourgneuf, en application du décret n°76-921 précité
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Toutes les charges financières (géomètre, enquête publique, notaire, etc...) relatives à cette aliénation seront à la charge des acquéreurs.

7) – ÉTUDE DU DEVIS DE LA SARL LEMASSON CONCERNANT LE RESEAU D'EAU PLUVIAL DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la SARL LEMASSON concernant les travaux du réseau d'eau pluvial de l'église. En effet, ce bâtiment n'était pas équipé de réseau, ce qui apportait une grosse source d'humidité dans le bâtiment.

Le devis s'établit comme suit :

Ouverture d'une tranchée sur une longueur de 56 mètres

Fourniture et pose :

- 12 mètres de tuyaux diamètre 100 mm
- 16 mètres de tuyaux diamètre 125 mm
- 28 mètres de tuyaux diamètre 160 mm

- 3 regards dimension 30 mm/ 30 mm
- 1 regard 40 mm/40 mm

Sablage, remise en place des terres et finition enrobé sur la place Saint-Hilaire.
Le devis s'élève à un forfait de 2.280,00 € hors taxes soit 2.736,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis ci-dessus, décide à l'unanimité des membres présents de l'accepter et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ces travaux.

8) – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE BRISSAC-QUINCÉ

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 3 octobre dernier concernant une demande de subvention pour 3 enfants de la commune inscrits à l'école de musique de Brissac-Quincé. Monsieur le Maire informe que ce courrier est le second reçu en peu de temps et qu'il a envoyé une première réponse écrite en informant qu'il présenterait cette demande auprès de la Communauté de Communes du Gennois.

La Communauté de Communes Loire Aubance subventionne cette école à hauteur de 312 € par enfant. La Commune de Grézillé ne possède pas le budget nécessaire pour subventionner ces trois enfants inscrits.

En conséquence, le Conseil Municipal propose de ne pas délibérer sur le sujet, et demande que ce dossier comme indiqué ci-dessus soit examiné au sein de la Communauté de Communes du Gennois.

9) – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE CONCERNANT LES TOILETTES PUBLIQUES DE LA PLACE SAINT ANNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Georges MOREAU qui présente les devis en sa possession concernant ces travaux.

Devis de la SARL Aubeux Electricité Plomberie de Chemellier : le devis s'élève à 1.005,69 € HT soit 1.206,83 € TTC

Devis de l'entreprise L. MARTINEAU de Louerre pour les travaux de maçonnerie : le devis s'élève à 1.756,44 € soit 2.107,73 € TTC

Devis de l'entreprise Dany FROUIN de Grézillé pour les travaux de menuiserie : le devis s'élève à 336,60 € HT soit 403,92 € TTC

Le montant total des travaux s'élève donc à 3.098,73 € HT soit 3.718,48 € TTC. Le budget est approvisionné à hauteur de 4.000,00 €.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, prend un accord de principe qui sera entériné lors du conseil municipal de novembre.

10) – ÉTUDE DES DEVIS CONCERNANT LE FLEURISSEMENT D'HIVER DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Emmanuelle RICHARD qui présente les devis en sa possession concernant le fleurissement d'hiver de la Commune.

Concernant la plantation de vivaces : trois entreprises ont été consultées, une seule a répondu selon le cahier des charges. C'est l'entreprise CERDYS-LEBOEUF de BOUSSAY pour un montant de 101,00 € HT soit 111,10 € TTC.

Concernant la plantation de fleurs : deux entreprises ont été consultées. L'EARL BLANVILLAIN FLEURS et la CAPL.

Pour l'EARL BLANVILLAIN FLEURS : le devis s'élève à 339,92 € HT soit 373,91 € TTC

Pour la CAPL : le devis s'élève à 396,34 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal prend un accord de principe pour retenir l'entreprise CERDYS-LEBOEUF pour un montant de 101,00 € HT soit 111,10 € TTC, et l'EARL BLANVILLAIN FLEURS pour un montant de 339,92 € HT soit 373,91 € TTC.

Soit un total de 440,92 € HT soit 485,01 € TTC. Cette décision sera entérinée lors du conseil du mois de novembre prochain.

11) – QUESTIONS DIVERSES

- **Eglise** : Georges MOREAU informe que les travaux sur la cloche ont été réalisés par l'entreprise BODET. Monsieur le Maire informe que les trois cloches sont maintenant fonctionnelles. Néanmoins il est recommandé de les faire fonctionner toutes les trois ensembles que pour les grands évènements en raison des vibrations existantes et de la fragilité de la dernière cloche.
- **Salle des Loisirs** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le ballon d'eau chaude de la salle des loisirs a été changé en urgence suite au dysfonctionnement de celui-ci. Ce travail a été effectué par l'Entreprise ANJOU CONCEPT ELEC de Grézillé.
- **Travail des entreprises locales** : Michel BONDU demande que la priorité soit accordée aux entrepreneurs locaux et cite comme exemple l'entreprise de Monsieur HUDON. Monsieur le Maire informe que cela sera fait lors des prochaines consultations.
- **Abris-bus** : Monsieur le Maire informe que les abris-bus sont réalisés et une couche de peinture est actuellement appliquée. Ils seront visibles pour les propriétaires concernés par l'aspect esthétique des abris-bus qui seront posés à côté de chez eux. Le terrassement a été effectué par Vincent BOUTIN avec l'aide des employés communaux.

- **Pins Parasol** : Frédéric GAUTHIER interpelle le Conseil sur la dangerosité des branches qui menacent de tomber sur la voirie. En effet, il serait souhaitable de procéder à l'élagage de ces arbres assez rapidement en raison de la saison hivernale qui approche et des tempêtes qui pourraient être très dangereuses. Frédéric GAUTHIER demande à qui incomberaient ces travaux dans la mesure où les pins parasol sont plantés sur un terrain appartenant à un propriétaire privé. Il évoque également le fait que la propriétaire en question prête gracieusement son terrain pour le PNR et que la Commune avait procédé il y a quelques années à l'élagage de ces arbres aux frais de la collectivité. Monsieur le Maire propose de contacter la propriétaire concernée afin d'évoquer le sujet avec elle et d'éventuellement partager les frais d'élagage. Frédéric GAUTHIER insiste sur l'urgence de ces travaux à réaliser.
- **Route Départementale attenante aux pins parasol** : Il est évoqué le fait que la chaussée est déformée à cause des racines de ces arbres qui sont classés. Monsieur le Maire informe que ce sujet a été évoqué avec Monsieur ROTUREAU et qu'il sera procédé à des travaux de réparation de la voirie par le Département de Maine-et-Loire.

Sans autre question, monsieur le maire lève la séance à 22h05